



**Syndicat national  
Pénitentiaire des  
Surveillant(e)s - C.E.A.**

## **Compte Rendu CSA AP des 15 et 16 juillet 2025**

Les 15 et 16 juillet 2025, s'est tenu le CSA AP comportant plusieurs sujets à l'ordre du jour.

**Pour avis** : L'arrêté de la formation des Surveillants, l'arrêté et la circulaire du recrutement des Surveillants adjoints, L'arrêté du concours de Directeur, les dispositions réglementaires concernant la gestion nationale des personnes détenues en établissement pénitentiaire (GENESIS), le référentiel placement à l'extérieur, le guide d'assignation à résidence avec surveillance électronique » (ARSE).

**Pour information** : Une circulaire concernant la réserve citoyenne de réinsertion, la présentation du nombre d'heures supplémentaires et taux de vacances.

### **○ Pour avis : Projet de décret modifiant les dispositions réglementaires du code pénitentiaire relatives au traitement de données à caractère personnel concernant la gestion nationale des personnes détenues en établissement pénitentiaire (GENESIS)**

Le décret a pour objet de refondre les dispositions réglementaires régissant le traitement de données GENESIS afin d'assurer sa conformité à la réglementation applicable en matière de protection des données. Il modifie la désignation du traitement, les données y figurant, la liste des services ou personnes habilitées à accéder aux données ou à en être destinataire et lui assigne de nouvelles finalités. Le décret sera aussi étudié par la CNIL et le Conseil d'Etat.

▲ VOTE sur l'ensemble du décret => FO + UFAP + **SPS-CEA** = POUR // CGT = ABSTENTION

### **○ Pour avis : Arrêté formation surveillants**

L'arrêté définit les nouvelles conditions concernant la formation des Surveillants., laquelle est fixée à 20 mois :

- une période de formation initiale d'une durée de 8 mois en qualité d'élève surveillant ;
- et une période de 12 mois en qualité de surveillant stagiaire.

Le module ESP est intégré à cette formation.

Le SPS-CEA a exprimé ses vives inquiétudes sur la mise en place de cette formation (module initial) qui ne sera pas dispensée intégralement à l'ENAP.

D'une part, la 1<sup>ère</sup> promotion entrant à l'ENAP dans ce nouveau format sera scindée en 2 (1<sup>er</sup> groupe intègrera au 15 septembre, 2<sup>ème</sup> groupe au 20 octobre) par manque de ressources formatives, d'espaces suffisants et de moyens conséquents. D'autre part, cela oblige aussi à devoir effectuer les séances de tir sur des DISP déjà bien surchargées.

**Le SPS-CEA réaffirme que la seule solution viable qui permettrait d'assurer une formation de qualité et un recrutement massif serait l'ouverture d'une 2<sup>ème</sup> école ou annexe. Il y a urgence à y remédier afin de recruter les 4 500 emplois manquants.**

▲ VOTE sur l'ensemble du décret => FO = POUR // UFAP + **SPS-CEA** + CGT = ABSTENTION

.../...

## ○ Pour avis : Arrêté et la doctrine de recrutement des surveillants adjoints

Le SPS-CEA a argumenté qu'à l'étude de l'arrêté et de la doctrine d'emploi, force est de constater que ces Surveillants adjoints assureraient des missions bien limitées, ne répondant pas aux contraintes et aux exigences de notre métier.

De même, ceux-ci ne pourront pas pallier les manques d'effectifs sur les établissements dans lesquels ils seront recrutés car il est formellement interdit qu'ils puissent se retrouver seuls sur une coursive...

Le SPS-CEA maintient donc sa position en votant contre l'arrêté et la doctrine.

▲ VOTE sur l'ensemble du décret => FO = POUR // UFAP + **SPS-CEA** + CGT = CONTRE

▲ VOTE sur l'ensemble de la doctrine => FO = POUR // UFAP + **SPS-CEA** + CGT = CONTRE

## ○ Pour avis : Référentiel de placement à l'extérieur

Celui-ci a pour but de mieux expliquer ce dispositif d'aménagement de peine peu employé afin de lutter contre la surpopulation carcérale.

▲ VOTE sur le référentiel => FO + CGT = POUR // UFAP + **SPS-CEA** = ABSTENTION

## ○ Pour avis : Guide ARSE (Assignment à Résidence avec Surveillance Electronique)

Cette mesure alternative à l'incarcération est peu exploitée par manque de moyens et par une mise en place compliquée. Ce dispositif alourdit la charge de travail des agents de surveillance électronique (ASE).

▲ VOTE sur le guide => UFAP + CGT = CONTRE // FO + **SPS-CEA** = ABSTENTION

## ○ Pour information : Circulaire relative à la réserve citoyenne de réinsertion

La réserve citoyenne de réinsertion est un compte d'engagement citoyen (CPA Compte Personnel d'Activité) ouvert aux personnes détenues. Celui-ci est alimenté par le biais de la réalisation d'activités bénévoles en détention (ex : participation à l'organisation du Sidaction, du mois sans tabac, à une collecte pour les Restos du Coeur...) dans le cadre d'une réserve civique thématique, dénommée réserve citoyenne de réinsertion. La réalisation de 80 heures de bénévolat annuelles ouvre droit au versement de 240 euros de droits sur un compte de formation.

Le SPS-CEA a demandé que soit exclue toute demande formulée par une personne détenue en CPU, dont le ou l'un des motifs d'incarcération relève de fait de violence sur des personnes et/ou des biens, ainsi que toute personne détenue ayant commis à l'occasion de son incarcération des actes de violence à l'égard des personnels pénitentiaires ou intervenants pour le compte de l'administration.

L'administration ne retient pas cette demande d'amendement expliquant que la loi ne lui autorise pas la possibilité d'exclure du dispositif une personne détenue pour ces motifs.

Le SPS-CEA réprovoque cette circulaire, exprimant qu'elle allait créer des conflits supplémentaires à venir, de nouvelles dérives. Qu'une fois de plus, des agents se sentiront humiliés face à des personnes détenues auteurs de violences sur personnel qui nargueront en toute impunité le personnel.

## ○ Pour information : Présentation du nombre d'heures supplémentaires et taux de vacances

Le constat est flagrant : 2020 = 45 millions d'heures supplémentaires / 2024 = **61 millions** d'heures supplémentaires !!!

Récupération Heures Supplémentaires (RHS) : **1 million** en 2025 contre 360 mille en 2020 !!!

Taux de couverture des établissements : 94 % en 2020 contre 89 % à ce jour !!!

**Pour le SPS-CEA, la situation est dramatique. Il y a urgence absolue à mettre en place des solutions pérennes (2<sup>ème</sup> ENAP afin de recruter en masse) afin de stopper le manque vital d'agents et d'anticiper les départs en retraite en nombre considérable des plans 13000.**